

# FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à GROUPE FIGA, professionnel réglementé et contrôlé. Vous voudrez bien trouver, dans la présente fiche d'informations légales, les éléments vous devez donc garder en mémoire. En effet, cette fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que GROUPE FIGA vous communique dès le début de la relation.

## L'ENTREPRISE

S.A.S FIGA  
16, rue Troyon – 92310 SEVRES  
RCS NANTERRE N° : 513 596 619  
NAF/APE N° : 6831Z  
TVA Intracommunautaire N° : FR62 513 596 619 00017



## STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre intermédiaire est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 12065257 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

- **Conseiller en investissements Financiers (CIF)** enregistré sous le numéro : E002685 auprès de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, adresse courrier : 17, place de la Bourse 75082PARIS Cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org). GROUPE FIGA agit en tant que Conseil en Investissement non indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF ;

Cette activité est contrôlable par l'AMF (l'Autorité des Marchés Financiers)

- **Intermédiaire en assurances (IAS)** dans la catégorie courtier en assurance de type B niveau 1 exerçant selon les dispositions de l'article L 521-2 du Code des Assurances, non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurances. Les noms des entreprises d'assurances avec lesquelles GROUPE FIGA travaille peuvent vous être communiqués sur simple demande.

- **Intermédiaire en opérations de banque et service de paiement (IOBSP)** dans la catégorie courtier en opérations de banque et services de paiement. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont des activités contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) dont l'adresse est 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09 et internet : <http://acpr.banque-france.fr/accueil.html>

- **Agent immobilier** carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » sans détention des fonds n° CPI 9201 2016 000 005 703 délivrée par la CCI Île-de-France. L'activité immobilière est contrôlable par la DGCCRF.

Le GROUPE FIGA et votre conseiller en investissement financier disposent, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant leurs diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances. Les garanties ont été souscrites auprès de CGPA 125, rue de la Faisanderie – CS 31666 – 75773 PARIS cedex 16 (produits financiers), ALLIANZ, avenue du Stade de France – 93218 LA PLAINE SAINT DENIS cedex et GROUPAMA 5, rue du Centre – NOISY-LE-GRAND cedex (produits immobiliers)

- N° de Police RCP (IAS - IOBSP - CIF) : RCPIP0232 - N° de Police RCP (Transaction immobilier) : 41319158

- Numéro de Police GF (IAS - IOBSP - CIF) : GFIIPO232 - Numéro de Police GF (Transaction immobilière) : 4000711288

Les activités assurées et les montants de garantie sont les suivants :

Activités assurées	RCP	RCP	GF
	Montant par sinistre	Montant année d'assurance	Montant par sinistre
Intermédiaire en assurance (IAS)	2.500.000€	2.500.000€	119.692€
CIF	600.000€	600.000€	/
Intermédiaire en opérations de banque ou démarchage bancaire	800.000€	800.000€	/
Transactions immobilières	500.000€	500.000€	110.000€

Le GROUPE FIGA et votre conseiller en investissement financier se sont engagés à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr) => <https://www.anacofi-cif.fr/>.

## LISTE DES PARTENAIRES / COMPAGNIES / FOURNISSEURS

Vous trouverez ci-dessous la liste des principaux partenaires :

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CARDIF ASSURANCES	Compagnie d'assurance	Courtage en assurance	Rétrocessions de commission
VIEPLUS	Compagnie d'assurances	Courtage en assurances	Rétrocessions de commission
ERES	Courtiers en assurances	Courtage en assurances	Rétrocessions de commission
France VALLEY	Société de gestion	Convention de distribution	Rétrocessions de commission
LA FRANCAISE	Société de gestion	Convention de distribution	Rétrocessions de commission
FINAN'ILE	Ingénierie Financière	Protocole de collaboration	Rétrocessions de commission
THESEIS	Plateforme Financière & Immobilière	Convention de distribution	Rétrocessions de commission
CAISSE D'ÉPARGNE	Banque	Intermédiaire en opération de banque et service de paiement	Rétrocessions de commission
CFCAL	Banque	Intermédiaire en opération de banque et service de paiement	Rétrocessions de commission

La liste de nos partenaires et noms des entreprises d'assurances avec lesquelles Groupe FIGA travaille étant non exhaustive, elle peut vous être communiqués sur simple demande.

Les partenaires sont sélectionnés lors de comités de gouvernance. Lors de ces comités, chaque produit est étudié en fonction de critères et axes définis, et notamment de notre marché cible.

## PROCESS ET DOCUMENTS REMIS

Dans le cadre de notre mission de conseil en investissement financier, nous vous remettons ou demanderons de compléter et signer les documents suivants :

- Le document d'entrée en relations comprenant la fiche d'informations légales, la procédure du traitement des réclamations et le traitement des données personnelles,
- Le questionnaire permettant d'identifier votre situation et votre profil risque et de déterminer vos souhaits d'investissement,
- La lettre de mission, document par lequel vous nous mandatez,
- La convention RTO (en cas d'investissement dans des parts et actions d'OPC)
- Le rapport d'adéquation, document par lequel nous vous rendons compte de notre mission.

## MODE DE FACTURATION ET HONORAIRES

Le détail de la facturation et de la rémunération de GROUPE FIGA vous sera précisé sur la lettre de mission.

Plusieurs Options :

### 1. Honoraires :

- Étude patrimoniale : 1 500€ HT soit 1 800€ TTC
- Accompagnement : 600€ HT/semestre soit 720€ TTC/semestre
- Consultation patrimoniale (collaborateur junior) : 200€ HT/heure soit 240€ TTC/heure
- Consultation patrimoniale (collaborateur sénior) : 350€ HT/heure soit 420€ TTC/heure
- Assistance à la déclaration fiscale des revenus : 250€ HT soit 300€ TTC

Les actes juridiques de votre dossier seront assurés et suivi par le cabinet d'avocat partenaire de notre cabinet, en fonction des besoins, d'un ou plusieurs collaborateurs, nos honoraires seront calculés dans les conditions suivantes :

- Associé senior 490 € HT/ heure soit 588€ TTC
- Associé junior de 360 € à 400 € HT/ heure
- Collaborateur de 280 € à 350 € HT / heure (en fonction de l'ancienneté)

### 2. Rétrocessions de commission

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Dans le cadre d'intermédiation d'une vente immobilière le GROUPE FIGA percevra une commission du promoteur ou de son mandataire.

### 3. Autres

Le GROUPE FIGA participe à des séminaires de formation dans le but de perfectionner les connaissances et compétences des collaborateurs. Elles sont dispensées par des organismes de formations ou par les partenaires.

## MODE DE COMMUNICATION

Le client peut contacter le service :

- Par écrit : GROUPE FIGA - 16, rue Troyon – 92310 SEVRES
- Par téléphone : 01 41 14 83 14
- Par mail : [assistante@groupe-figa.fr](mailto:assistante@groupe-figa.fr)

Fiche d'informations légales mise à jour en septembre 2021 annulant et remplaçant les autres versions en votre possession.

## TRAITEMENTS DES RÉCLAMATIONS

(Art. 325-23 du RGAMF et instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 – MAJ 24/04/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

### Modalités de saisine de l'entreprise

Pour toute réclamation, le service réclamation de l'Entreprise peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : GROUPE FIGA service client – 16, rue Troyon – 92310 SEVRES

Par téléphone : 01 41 14 83 14

Ou par mail : [assistante@groupe-figa.fr](mailto:assistante@groupe-figa.fr)

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

### Saisir un médiateur

#### Médiateur compétent en cas de litige avec une entreprise :

Adresse du Médiateur de l'ANACOFI : Médiateur de l'ANACOFI - 92, rue d'Amsterdam - 75009 PARIS

#### Médiateurs compétents litiges avec un consommateur pour les activités de CIF :

Médiateur de l'AMF : Mme COHEN-BRANCHE Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75 082 Paris cedex 02 PARIS Cedex 02 (<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>)

#### Médiateur compétent pour les activités d'assurances :

Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 PARIS cedex 09 (<https://www.mediation-assurances.org/Saisir+le+mediateur>)

#### Médiateur compétent pour les activités immobilières :

Médiation de la consommation – ANM Conso – 62, rue de Tiquetonne – 75002 PARIS ([www.anm-conso.com/anacofi-immo](http://www.anm-conso.com/anacofi-immo))

#### Médiateur compétent pour les activités IOBSP :

SARL DEVIGNY MEDIATION – 9, avenue René Gasnier DO1 – 49100 ANGERS (<https://devignymediation.fr/consommateurs.php>)

## TRAITEMENTS DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD – DIRECTIVE 2016/680 du 27/07/2016)

### Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données

Par courrier : GROUPE FIGA - Gaëtan JULIE – 16, rue Troyon – 92310 SEVRES

Par téléphone : 01 41 14 83 14

Ou par mail : [assistante@groupe-figa.fr](mailto:assistante@groupe-figa.fr)

### Finalités du traitement

La collecte d'information qui sera faite ainsi que leur exploitation sont effectuées dans votre intérêt et ont pour finalité de permettre au professionnel de fournir un conseil adapté à votre problématique. Nous ne recueillons que les informations nécessaires à leur traitement et les conservons pendant la durée de ce(s) traitement(s) et 5 ans au-delà. Ces informations sont destinées à la société GROUPE FIGA, en tant que responsable du traitement. Elles sont enregistrées dans notre fichier clients/prospects. Elles peuvent également être communiquées aux partenaires, mandataires, prestataires, sous-traitants GROUPE FIGA. Les informations que vous communiquez peuvent être utilisées pour les finalités suivantes : gestion et suivi de votre relation avec la société GROUPE FIGA ainsi qu'avec les tiers impliqués dans cette relation ; réalisation d'études et d'analyses visant à améliorer nos produits et services ; participation à des programmes et animations ; prise de contact par email (ou autrement), prospection commerciale et proposition d'offres susceptibles de vous intéresser. Les documents que vous communiquez peuvent être dématérialisés dans le cadre de la gestion électronique des documents.

### Caractère obligatoire ou facultatif du recueil des données

Vous pouvez également vous opposer, pour des motifs légitimes, au traitement des informations vous concernant. Néanmoins, dans ce cas, vous devez savoir que GROUPE FIGA ne sera plus en mesure de répondre à vos demandes. La législation MIF 2 impose au CIF le recueil et la mise à jour d'informations suffisantes et régulières pour assurer le devoir de conseil à ses clients.

### Destinataires ou catégories de destinataires des données

Vos données sont transmises au pôle ingénierie patrimoniales de GROUPE FIGA. Elles seront transmises à ses partenaires offres afin de procéder à l'investissement que vous aurez choisi. Pour votre information, vos données ne seront pas transférées vers un pays hors Union européenne.

### Durée de conservation des données

Selon la solution proposée, vos données seront conservées jusqu'à la purge du délai de réclamations client. Ce délai varie en fonction de la solution choisie et de la réglementation applicable à celle-ci. Sur des produits d'assurances : maximum 5 ans après la fin de votre contrat souscrit par l'intermédiaire de GROUPE FIGA. Sur des produits immobiliers : maximum 10 ans après la fin de votre contrat souscrit par l'intermédiaire de GROUPE FIGA. Sur des produits bancaires : maximum 10 ans après la fin de votre contrat souscrit par l'intermédiaire de GROUPE FIGA.

### Droits des personnes : opposition, accès, rectification, effacement, limitation, portabilité

Pour exercer votre droit :

Par courrier : GROUPE FIGA service client – 16, rue Troyon – 92310 SEVRES

Ou par mail : [assistante@groupe-figa.fr](mailto:assistante@groupe-figa.fr)

Vous pouvez vous opposer à leur communication à des tiers à des fins de prospection commerciale. Vous pouvez également vous opposer, pour des motifs légitimes, au traitement des informations vous concernant. Néanmoins, dans ce cas, vous devez savoir que GROUPE FIGA ne sera plus en mesure de répondre à vos demandes. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

**Dans le cadre d'une consultation initiée par l'un de nos partenaires, nos honoraires sont à leur charge. Seule l'assistance à la mise en place des préconisations reste facturable au travers d'une lettre de mission validée par le(s) client(s) au préalable.**

Fait à :

*Date et Signature client*

*Date et Signature client*

**Signature et tampon du cabinet**